

La notation [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

The notation [DP] in a SI rule means that the jury, at its discretion, may waive disqualification as the penalty for breach of that rule may.

## 1. RÈGLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

## 1. RULES

The regatta will be governed by the rules as defined in The Racing Rules of Sailing (RRS).

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel situé près du bureau des régates de la SNG et sur [Manage2sail](#).

## 2. NOTICE TO COMPETITORS

Notices to competitors will be posted on the official notice board located near the race office of the SNG clubhouse and on [Manage2sail](#).

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

3.1 Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au tableau d'affichage officiel et sur [Manage2sail](#) au plus tard le vendredi 11 juin 2021 à 23h00.

3.2 La présence d'un tel avis sera signalée par le pavillon «L» du code international.

## 3. REVISIONS TO THE SAILING INSTRUCTIONS

3.1 All revisions to the Sailing Instructions will be posted on the official notice board and on [Manage2sail](#) at the latest Friday, June 11, 2021 at 23:00.

3.2 In the event of such revisions, flag "L" will be displayed.

## 4. SIGNAUX FAITS À TERRE

Les signaux faits à terre seront envoyés au grand mât de la SNG.

## 4. LAND-BASED SIGNALS

Land-based signal flags will be displayed from the main mast of the SNG.

## 5. PROGRAMME DE LA COURSE

5.1 La course a lieu par n'importe quel temps, et il appartient à chaque concurrent de décider s'il prend le départ et/ou s'il reste en course conformément à RCV 3.

5.2 En toute situation, l'Autorité Organisatrice (AO) conserve le droit de différer le départ (voir 11.2 ci-dessous), interrompre ou annuler la régata pour des raisons tenant à la sécurité des participants.

## 5. RACE PROGRAM

5.1 The race will take place regardless of the weather. It's up to each competitor to decide whether or not to take the start or stay in the race per RRS 3.

5.2 In any situation, the Organizing Authority (OA) retains the right to delay the start (see 11.2 below), abandon the race in which case it may not be resailed.

## 6. ZONE DE COURSE

Lac Léman.

## 6. RACE AREA

Lake Geneva.

## 7. PARCOURS

Les parcours sont décrits à l'article 11 de l'Avis de Course.

## 7. RACECOURSE

The racecourse will be described in Article 11 of the Notice of Race.

## 8. MARQUES

8.1 L'emplacement (selon illustrations) et les coordonnées GPS approximatives des marques ci-dessous ne sont donnés qu'à titre indicatif:

Bouée d'entrée multicoques au Bouveret	N 46° 24'03.5"	E 6° 51'19.11"
Bouée d'entrée monocoques au Bouveret	N 46° 23' 54.0"	E 6° 51' 02.4"
Barge du Bouveret (chaland)	N 46° 23' 27.0"	E 6° 51' 11.1"
Bouée d'entrée arrivée à la SNG	N 46° 12' 57"	E 6° 10' 0.7"
Bouée d'arrivée à la SNG	N 46° 13' 01"	E 6° 10' 08"
Bouée de garde à la SNG	N 46°12'56.4"	E 6°10'07.5"

## 8. MARKS

8.1 The location (see diagrams) and approximate GPS points of the marks are only indicative:

Multihull access channel entry mark at Le Bouveret	N 46° 24'03.5"	E 6° 51'19.11"
Monohull access channel entry mark at Le Bouveret	N 46° 23' 54.0"	E 6° 51' 02.4"
Bouveret barge	N 46° 23' 27.0"	E 6° 51' 11.1"
SNG entry mark	N 46° 12' 57"	E 6° 10' 0.7"
SNG finish mark	N 46° 13' 01"	E 6° 10' 08"
SNG hazard buoy	N 46°12'56.4"	E 6°10'07.5"

8.2 North starting line (multihulls)

Start boat at the starboard end

Buoy num. 4 (yellow cylinder)

Buoy num. 5 at the port end (yellow cylinder)

Starting line observation boat

8.3 South starting line (monohulls)

Start boat at the starboard end

Buoy num. 1 (yellow cylinder)

Buoys num. 2a and 2b (yellow cylinders) – an observer boat will be stationed between buoys 2a and 2b and this zone is off limits to competing boats

Buoy num. 3 (yellow cylinder)

Starting line observation boat at the port end

8.4 15 minutes after the starting gun, START boats may be replaced by buoys.

8.5 Multihull access channel entry mark / Le Bouveret barge (see illustration).

The Bouveret access channel mark is a yellow cylindrical buoy (previously the multihull offset mark) with a flashing white light.

In the event the barge at Le Bouveret can't be rounded, the mark may be replaced by an OA committee boat that will be anchored near Le Bouveret. She will display flag "M" and will emit audible signals to advise of the change.

In this case, boats shall disregard all access channel marks, and leave the committee boat displaying flag "M" to starboard, showing their serial number as they pass, then head back toward the finish line without having rounded the Bouveret Barge and its access channel marks (see illustration).

Starting at 8:00 on Sunday, the Bouveret barge may be replaced by a buoy.

8.6 Monohull access channel entry mark / Le Bouveret barge (see illustration).

The Bouveret barge access channel entry mark is a yellow cubical buoy with a flashing white light.

In the event the barge at Le Bouveret can't be rounded, this mark may be replaced by an OA committee boat that will be anchored near Le Bouveret. She will display a "M" flag and will emit audible signals to advise of the change.

In this case, boats shall disregard access all access channel marks, and leave the committee boat displaying flag "M" on starboard, showing their serial number as they pass, then head back toward the finish line without having rounded the Bouveret Barge and its access channel marks (see illustration).

Starting at 8:00 on Sunday, the Bouveret barge may be replaced by a buoy.

8.7 Finish line access channel entry mark / finish line (see illustration)

The finish line access channel entry mark is a cubical yellow buoy with a flashing white light. The finish line consists of the following marks:

- at the starboard end, a cubical yellow buoy with a flashing white light
- at the port end, a cylindrical yellow hazard buoy close to the SNG jetty.

## 9. PROHIBITED ZONES

The following zones are prohibited to spectator and support motorboats, except OA and jury boats (see illustrations):

- Start Zone (from 400 meters to the race side of the multihull starting line to 200 meters before the monohull starting line);
- Le Bouveret Zone, within 150 meters of all buoys and marks;
- Finish Zone, within 150 meters of all buoys and marks.



8.2 Ligne de départ nord (multicoques)

Bateau-start à l'extrémité tribord

Bouée n°4 (cylindrique jaune)

Bouée n°5 bout de ligne bâbord (cylindrique jaune)

Bateau viseur de ligne

8.3 Ligne de départ sud (monocoques)

Bateau-start à l'extrémité tribord

Bouée n°1 (cylindrique jaune)

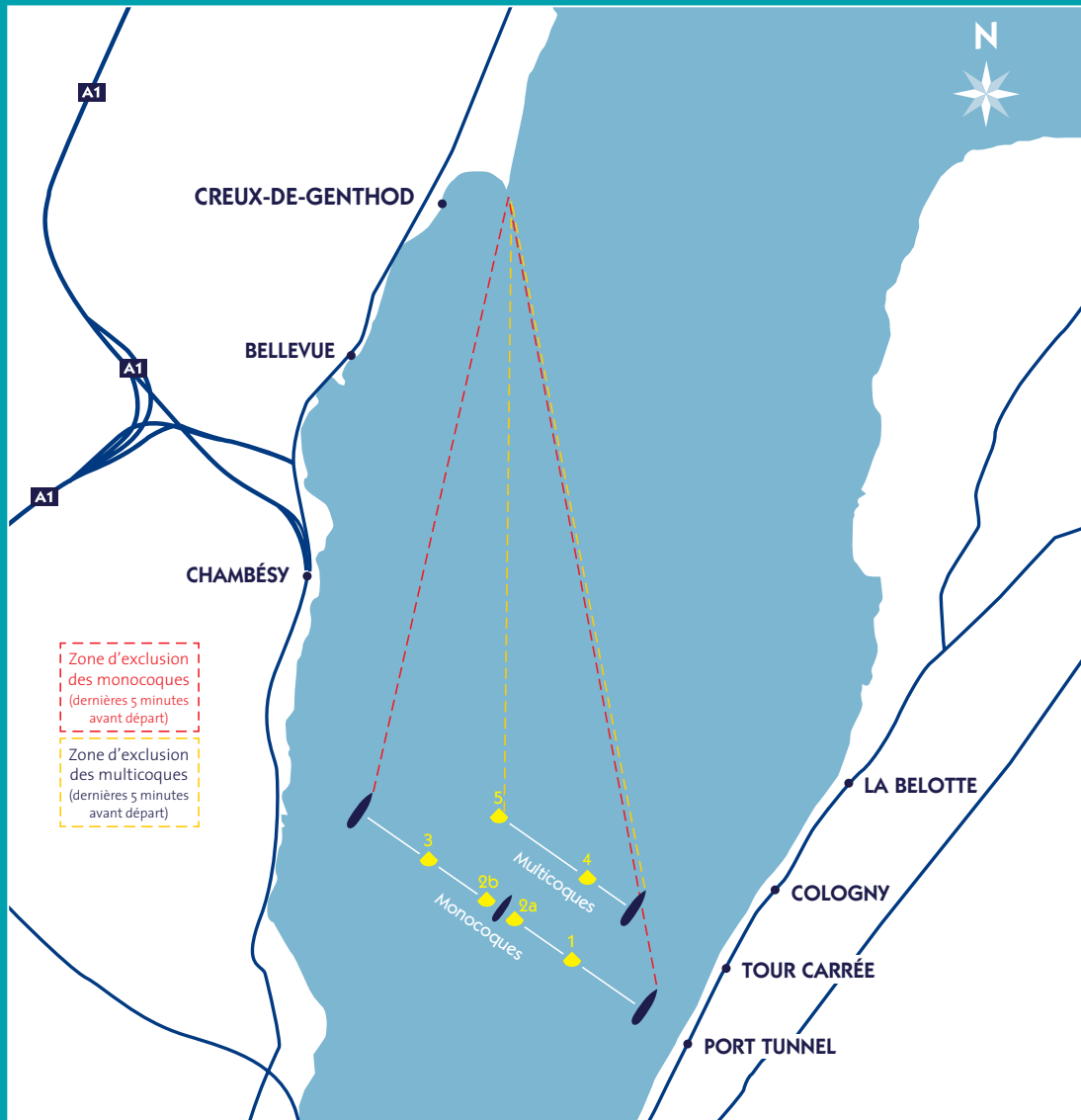
Bouées n°2a et 2b (cylindrique jaune) – un bateau viseur sera positionné entre les deux marques 2a et 2b, et cette zone est interdite à toute navigation des bateaux concurrents

Bouée n°3 (cylindrique jaune)

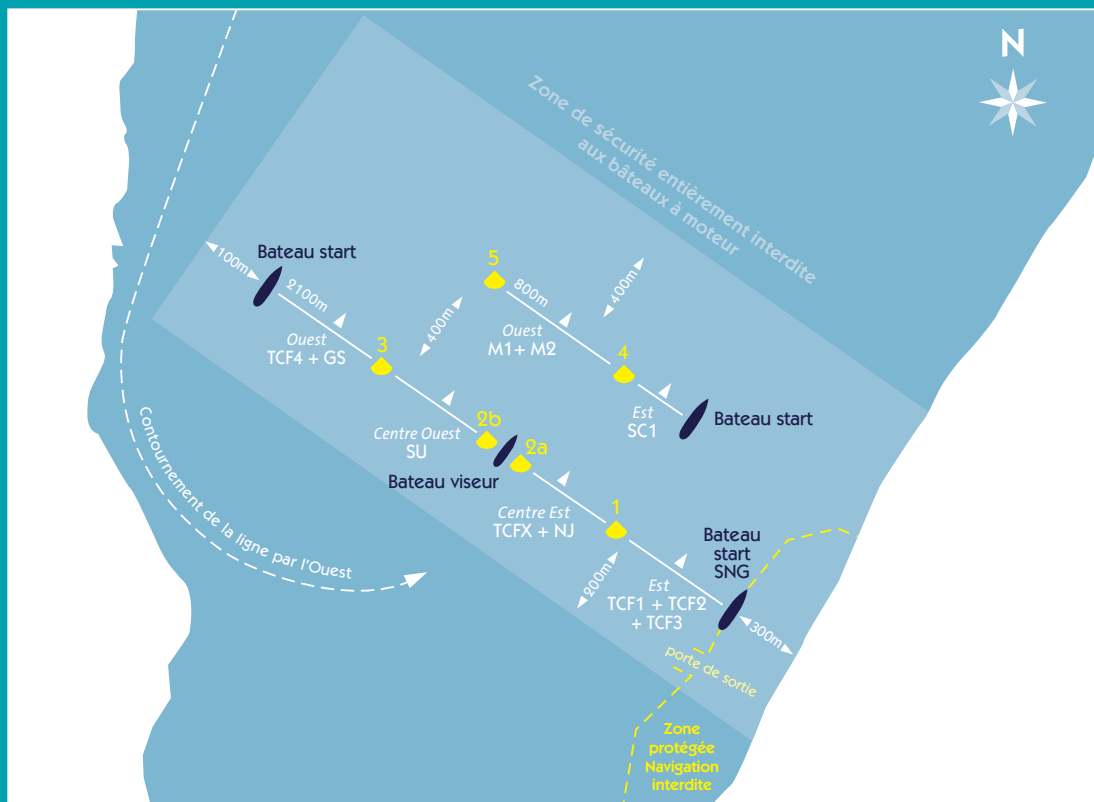
Bateau viseur bout de ligne bâbord

# INSTRUCTIONS DE COURSE SAILING INSTRUCTIONS

LIGNES DE DÉPART



LIGNES DE DÉPART ET ZONE DE SÉCURITÉ



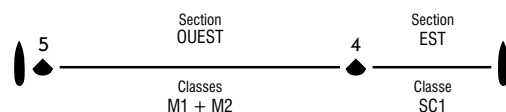
- 8.4 15 minutes après le signal de départ, les bateaux-starts peuvent être remplacés par des bouées.
- 8.5 Bouée d'entrée multicoques / Barge du Bouveret (chaland) (voir illustration).  
La marque d'entrée du chenal d'accès à la Barge du Bouveret est une bouée cylindrique jaune (ancienne bouée de dégagement multis) avec un feu à éclat blanc.  
En cas d'impossibilité de contourner la Barge du Bouveret, cette marque de parcours peut être remplacée par un bateau de l'AO qui sera mouillé à proximité du Bouveret. Il portera le pavillon «M» et signalera le changement par des signaux sonores.  
Les bateaux devront alors, sans passer une quelconque bouée d'entrée, laisser à tribord ce bateau arborant le pavillon «M» en montrant leur numéro d'ordre, puis prendre la direction de l'arrivée sans faire le tour de la barge du Bouveret et de sa bouée d'entrée (voir illustration).  
Dès dimanche 08h00, la Barge du Bouveret (chaland) peut être remplacée par une bouée.
- 8.6 Bouée d'entrée monocoques / Barge du Bouveret (chaland) (voir illustration).  
La marque d'entrée du chenal d'accès à la Barge du Bouveret est une bouée cubique jaune avec un feu à éclat blanc.  
En cas d'impossibilité de contourner la Barge du Bouveret, cette marque de parcours peut être remplacée par un bateau de l'AO qui sera mouillé à proximité du Bouveret. Il portera le pavillon «M» et signalera le changement par des signaux sonores.  
Les bateaux devront alors, sans passer une quelconque bouée d'entrée, laisser à tribord ce bateau arborant le pavillon «M» en montrant leur numéro d'ordre, puis prendre la direction de l'arrivée sans faire le tour de la barge du Bouveret et de sa bouée d'entrée (voir illustration).  
Dès dimanche 08h00, la Barge du Bouveret (chaland) peut être remplacée par une bouée.
- 8.7 Bouée d'entrée / Ligne d'arrivée (voir illustration)  
La marque d'entrée du chenal d'accès à la ligne d'arrivée est une bouée cubique jaune avec un feu à éclat blanc.  
La ligne d'arrivée est constituée des marques suivantes:
- à l'extrémité tribord, une bouée cubique jaune avec feu à éclat blanc
  - à l'extrémité bâbord, la marque de garde constituée par une bouée cylindrique jaune à proximité de la jetée de la SNG.

## 9. ZONES D'EXCLUSION

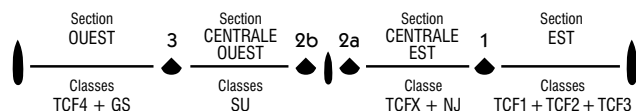
- Zones interdites à la navigation à moteur des bateaux spectateurs et d'assistance, sauf pour les bateaux de l'AO et du Jury (voir illustrations):
- Zone de départ (de 400 mètres côté parcours de la Ligne de départ des multicoques jusqu'à 200 mètres du côté pré-départ de la ligne de départ monocoques);
  - Zone du Bouveret, dans les 150 mètres autour des marques de passage;
  - Zone d'arrivée, dans les 150 mètres autour des marques de passage.

## 10 LIGNES DE DÉPART

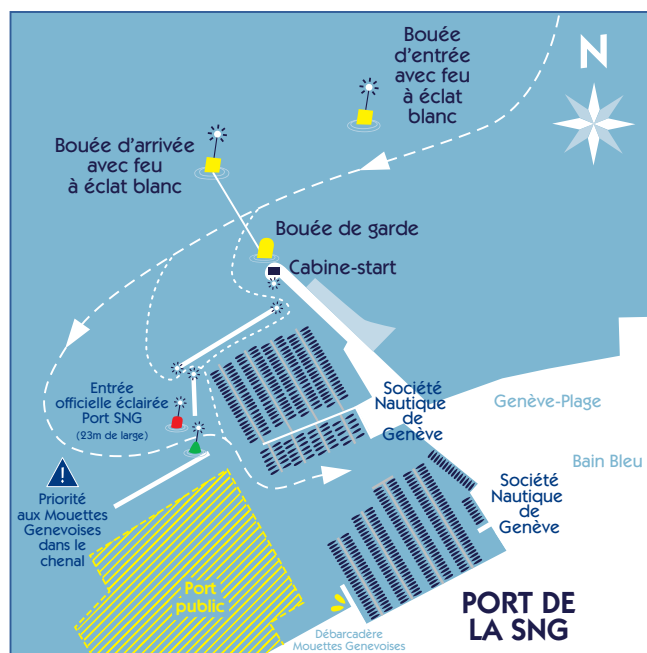
- 10.1 La Ligne de départ NORD des multicoques se situera environ à la hauteur de la Tour Carrée. Elle est longue d'environ 800 mètres et se divise en deux sections:
- La section EST pour les classes SC1;
  - La section OUEST pour les classes M1 et M2.
- Cette ligne de départ est délimitée par une bouée n°5 à son extrémité bâbord, une bouée n°4 pour séparer les sections OUEST / EST et le drapeau orange du bateau-start à tribord.



- 10.2 Bateau viseur  
Un bateau viseur officiel pourra se tenir au moteur dans le prolongement de la Ligne de départ Nord des multicoques côté bâbord. Il arborera un drapeau BOM.  
A partir du signal préparatoire (H-5') et jusqu'à ce qu'il quitte cette position après le signal de départ, il est interdit de passer entre le bateau viseur et la bouée n°5 de bout de ligne bâbord. Une pénalité de 60 minutes sera ajoutée au temps de course du contrevenant sans instruction (modification à RCV 63.1).
- 10.3 La Ligne de départ SUD pour les monocoques traverse le lac à la hauteur de Port Tunnel environ. Elle est longue d'environ 2100 mètres et se compose de quatre sections attribuées comme suit:
- La Section OUEST pour les classes TCF4 et GS. Elle est délimitée par le drapeau orange d'un bateau-start à bâbord et la bouée n°3 à tribord.
  - La Section CENTRALE-OUEST pour la classe SU. Elle est délimitée par la bouée n°3 à bâbord et la bouée n°2b à tribord.
  - La Section CENTRALE-EST pour les classes TCFX et NJ. Elle est délimitée par la bouée n°2a à bâbord et la bouée n°1 à tribord.
  - La Section EST pour les classes TCF1, TCF2 et TCF3. Elle est délimitée par la bouée n°1 à bâbord et le drapeau orange du mât du bateau-start de la SNG à tribord.

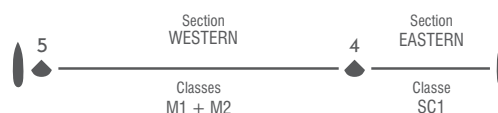


- Un bateau viseur officiel pourra se tenir au moteur entre les bouées 2a et 2b. Il arborera un drapeau BOM.  
Le passage d'un concurrent entre les marques 2a et 2b est strictement interdit sous peine de disqualification.
- 10.4 Un bateau qui prend le départ dans une section autre que celle qui est attribuée à sa classe sera pénalisé par le Jury après instruction d'une réclamation [DP].



## 10. STARTING LINES

- 10.1 The NORTH multihull starting line will be approximately offshore of La Tour Carrée. It is approximately 800 meters long and divided into two sections:
- EAST section for the SC1 class;
  - CENTRAL-WEST section for M1 and M2 classes.
- This starting line is delimited by a num. 5 buoy at its port end, a num. 4 buoy separating the CENTRAL-WEST and EAST sections and a start boat flying an orange flag at the starboard end.



- 10.2 Observation boat  
An official observation boat may operate in the port end extension of the North starting line. She will fly a BOM flag.  
Starting with the preparatory signal (T - 5:00) and until it leaves its position after the starting gun, it is prohibited to pass between the observation boat and the num. 5 buoy at the port end of the starting line. A 60-minute penalty without a hearing will be added to the time of any boat violating this provision (modification of RRS 63.1).
- 10.3 The SOUTH monohull starting line crosses the lake approximately offshore of Port Tunnel. It is approximately 2,100 meters long and consists of four sections as follows:
- WEST section for classes TCF4 and GS. It's delimited by the Start boat flying an orange flag to port and the num. 3 buoy to starboard.
  - CENTRAL-WEST section for the SU class. It's delimited by the num. 3 buoy to port and the num. 2b buoy to starboard.
  - CENTRAL-EAST section for classes TCFX and NJ. It's delimited by the num. 2a buoy to port and the num. 1 buoy to starboard.
  - EAST section for classes TCF1, TCF2 and TCF3. It's delimited by the num. 1 buoy to port and the SNG start boat flying an orange flag to starboard.
- An official observation boat may operate between the num. 2a and 2b buoys. She will fly a BOM flag.  
Passing between the num. 2a and 2b buoys and strictly prohibited under penalty of disqualification.



- 10.4 Any boat taking the start in a section other than the one designated for her category will be penalized by the jury after a protest hearing [DP].



## 11. DÉPART

11.1. Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26 modifiée comme suit:

Temps avant signal de départ	Signal	Pavillon et signal sonore
10'	Avertissement	Pavillon BLEU avec logo BOM hissé 1 coup de canon
5'	Préparatoire	Pavillon «P» hissé 1 coup de canon (début de la règle des 5 dernières minutes)
0'	Départ	Pavillon BLEU avec logo BOM + «U» amenés 1 coup de canon

Signal de départ prévu le samedi 12 juin 2021 à 10h00

11.2 Le départ peut être retardé (Aperçu). Dans ce cas la procédure recommence avec un signal d'avertissement et la pavillonnerie fait foi. Des informations supplémentaires pourront être relayées par la radio officielle de la course (Radio Lac, 91.8).

## 12. LIGNE D'ARRIVÉE ET BOUÉE D'ENTRÉE

12.1 La Ligne d'arrivée est située entre une bouée jaune cubique avec un feu à éclat blanc à laisser à tribord et la marque de garde constituée par une bouée cylindrique jaune à proximité de la jetée de la SNG à laisser à bâbord.

12.2 Une bouée jaune cubique avec un feu à éclat blanc fait office de bouée d'entrée de la Ligne d'arrivée. Cette bouée doit être laissée à tribord.

12.3 Si nécessaire, dans le cas d'une arrivée d'un grand nombre de bateaux groupés et pour permettre une identification claire des concurrents, il pourra être demandé par porte-voix à ces derniers de présenter de manière bien visible leur Numéro d'étrave.

12.4 Si aucun bateau d'une même classe ne finit la course dans le délai, un classement sera établi sur la base des passages enregistrés à la marque de parcours du Bouveret jusqu'à 08h00 le dimanche matin.

## 13. FEUILLE DE ROUTE

13.1 Chaque concurrent recevra une feuille de route qu'il devra remplir en notant son heure de passage à la marque du Bouveret, ainsi que son heure d'arrivée.

Il indiquera également le Numéro d'étrave (ou le numéro de voile) du bateau le précédant et de celui le suivant.

Ces données, pour autant qu'elles soient complètes, seront utilisées pour lever un éventuel doute sur le classement, si la feuille de route est retournée dans les délais, mais au plus tard le dimanche 13 juin à 18h30 à la SNG (ou [fd@boldormirabaud.ch](mailto:fd@boldormirabaud.ch) en cas d'abandon).

13.2 La feuille de route devra être remise au bureau des régates de la SNG au plus tard une heure après l'arrivée du bateau.

## 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 Les infractions aux dispositions de l'Avis de Course et ses Annexes et/ou des présentes Instructions de Course relatives aux points suivants:

- système «MySuiviRegate» hors d'usage;
- matériel à transporter fourni par l'AO;
- règles de sécurité;
- publicité de l'épreuve;
- feuille de route et GPS;
- bateaux officiels;
- protocole d'arrivée;
- équipement des bateaux et des équipiers (feux de navigation, gilets, fusées, etc.);
- évacuation des débris;

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau concurrent. Ceci modifie RCV 60.1(a).

14.2 Les pénalités pour les infractions précitées en 14.1 ainsi que celles relatives aux points suivants:

- sections des Lignes de départ;
- aide extérieure;

peuvent être plus légères qu'une disqualification si le Jury le décide [DP].

## 15. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

15.1 Les formulaires de réclamation et de demande de réparation / contestation de classement sont disponibles au bureau des régates de la SNG.

15.2 Les réclamations et demandes doivent être déposées par écrit au bureau des régates de la SNG, au plus tard une heure après l'arrivée du bateau réclamant / demandeur.

15.3 Une copie de la réclamation sera à disposition des concurrents concernés au bureau des régates de la SNG.

15.4 Les réclamations seront instruites lorsque tous les bateaux concernés auront fini la course ou abandonné.

15.5 Toutes les intentions de réclamer et demandes de réparation seront affichées au tableau officiel du Jury, devant le bureau des régates de la SNG.

Le Jury affichera au tableau officiel, l'heure et le lieu où débutera les instructions. Cet affichage vaudra notification au sens de RCV 63.2.

15.6 Pour les réclamations déposées samedi après 21h00, l'heure de convocation sera affichée le dimanche dès 09h30. Les réclamations seront jugées à partir de 10h00.

15.7 Toute intention de réclamer de l'AO et/ou du Jury sera affichée pour informer les bateaux selon RCV 61.1 (b), si possible, au plus tard 1 heure après l'arrivée du bateau concerné. Prolongation de ce délai peut être faite par le Jury afin de recevoir des informations importantes qui pourraient parvenir après le temps limite, conformément à RCV 61.3.

15.8 La liste des bateaux (départ prématuré ou zones d'exclusion) qui ont été pénalisés sans instruction sera affichée au tableau officiel dès que possible.

15.9 Les demandes de réparation basées sur une décision du Jury ne devront pas être déposées plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée, RCV 62.2.

15.10 Les résultats provisoires seront édités le dimanche, dès 19h00, même si le Jury n'a pas encore instruit toutes les réclamations et/ou demandes déposées.

## 16. CLASSEMENTS

Voir Article 12 de l'Avis de Course.

## 11. START

11.1. The race start will be given per RRS 26, modified as follows:

Time before starting gun	Signal	Flag and audible signal
10:00	Warning	BLUE flag with BOM logo raised 1 gunshot
5:00	Preparatory	"P" flag raised 1 gunshot (start of 5-minute rule)
0:00	Start	BLUE flag with BOM logo + "U" flag lowered 1 gunshot

Starting gun planned for Saturday, June 12 at 10:00

11.2 The start can be postpone (flag AP). In this case, the procedure will be repeated, and the flags will be the overriding signals. Additional information may be broadcast by the official race radio (Radio Lac, 91.8)

## 12. FINISH LINE AND ENTRY CHANNEL

12.1 The finish line lies between a cubical yellow buoy with a flashing white light to be left to starboard and the hazard mark, a cylindrical yellow buoy near the SNG jetty to be left to port.

12.2 A yellow cylindrical buoy with a flashing white light will serve as the finish line access channel entry mark. This mark should be left to starboard.

12.3 If necessary, in case of numerous boats grouped together at the finish line, a race official may request via megaphone that the boats present their bow number in a visible fashion.

12.4 If no boat in a given class finishes the race within the time limit, a ranking will be established based on the time each boat rounded the Bouveret mark up until 8:00 Sunday morning.

## 13. RACING SHEET

13.1 Each boat will receive a racing sheet that must be filled out with the time she rounded the Bouveret mark, as well as her finish time.

It should also include the bow number (or sail number) of the boats preceding and following her at these points.

These data, if complete, will be used to resolve eventual doubts concerning the ranking, but only if the racing sheet is returned to the SNG (or via [fd@boldormirabaud.ch](mailto:fd@boldormirabaud.ch) in case of retiring) on time, that is Sunday, June 13 by 18:30 at the latest.

13.2 The racing sheet must be handed in to the SNG regatta office no later than one hour after each boat finishes.

## 14. PENALTY SYSTEM

14.1 Infractions of the Notice of Race provisions and appendices and/or the present Sailing Instructions relative to the following points:

- "MySuiviRegate" inoperable,
- race material provided by the OA,
- safety rules,
- event publicity,
- racing sheet and GPS,
- official boats,
- arrival protocol,
- boat and crew material (nav lights, lifejackets, flares, etc.),
- garbage disposal

are not subject to protests by competitive boats. This modifies RRS 60.1(a).

14.2 The penalty for infractions mentioned in 14.1 as well as those concerning the following points:

- starting line sections,
- assistance from other vessels

may be less than full disqualification if so decided by the jury [DP].

## 15. PROTESTS AND REDRESS REQUESTS

15.1 Protest, redress requests and ranking challenge forms are available in the SNG regatta office.

15.2 Protests and redress requests must be submitted in writing to the SNG regatta office, at most an hour after arrival of the protesting / requesting boat.

15.3 A copy of the protest will be available to all concerned competitors in the SNG regatta office.

15.4 Protest will be heard after all concerned boats have finished or abandoned.

15.5 All protests and redress requests will be posted on the official jury notice board, in front of the SNG regatta office.

The jury will post the time and place of hearings on the official notice board. This posting will satisfy RRS 63.2.

15.6 For protests submitted Saturday after 21:00, the hearing time will be posted Sunday starting at 9:30. The protests will be heard starting at 10:00.

15.7 Any intention to protest by the OA and/or jury will be posted to inform the concerned boat according to RRS 61.1(b) at most 1 hour after arrival of the concerned boat if possible. Prolongation of this time may be made by the jury in order to acquire additional information that may not be available until later, per RRS 61.3.

15.8 The list of boats being penalized without hearing (5 minutes rule or prohibited zones) will be posted on the official notice board as soon as possible.

15.9 Redress requests based on a jury decision may not be submitted later than 30 minutes after the decision has been posted, RRS 62.2.

15.10 Provisional results will be published Sunday, starting at 19:00, even if the jury hasn't yet heard all of the submitted protests and/or redress requests.

## 16. RANKINGS

See article 12 of the Notice of Race.

## 17. SAFETY SQUADRON

17.1 Competitor safety will be assured, to the extent possible, by the safety squadron organized by the OA, and constituted of local lifeboat associations, and the Swiss and French police.

17.2 The safety squadron can be contacted as follows:  
DAYTIME: if possible, lower the jib and hoist a distress flag, cushion or fender and wave arms visibly.

**17. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE**

- 17.1 La surveillance des concurrents sera assurée, dans la mesure du possible, par le dispositif de Surveillance mis en place par l'AO, par les sociétés de sauvetage et par les polices suisse et française.
- 17.2 Pour alerter la Surveillance, il faudra:  
**DE JOUR**: si possible amener le foc et hisser le pavillon de détresse ou montrer dans l'étai un coussin, un pare-battage ou une bouée, et faire de grands signes.  
**DE NUIT**: envoyer des fusées à intervalles d'environ 2 minutes. L'emploi inutile et inconsidéré de fusées pourra entraîner un refus d'inscription ultérieure.  
 Si possible appeler la centrale de la Surveillance: +41 22 707 05 02.
- 17.3 Tout bateau qui rencontre un problème et doit quitter l'épave avec son équipage au complet est tenu de fixer le pavillon rouge de détresse (obligatoire à bord) clairement visible sur l'épave afin de signaler au sauvetage que tout l'équipage est sain et sauf et en sécurité. Cette procédure évitera une perte de temps pour la recherche d'équipiers déjà en sécurité.
- 17.4 Tout bateau ayant rencontré un problème, tel que la perte d'un équipier, et qui a pu donner lieu à un appel à la surveillance de la part d'un autre concurrent témoin, est tenu, au cas où il aurait réussi à régler son problème par ses propres moyens, d'en informer immédiatement la centrale de la Surveillance.
- 17.5 Les bateaux renonçant à partir ou abandonnant ont l'obligation de s'annoncer par téléphone le plus rapidement possible à la centrale de la Surveillance: +41 22 707 05 02.
- 17.6 Tout bateau qui abandonne doit enlever son ou ses fanions de Course et veiller à ne pas perturber la route des concurrents en course.
- 17.7 Un concurrent n'ayant pas annoncé son abandon ou sa renonciation à prendre le départ se verra refuser, pendant une année au moins, sa participation aux courses organisées par la SNG.

**18. CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

Les bateaux pourront être soumis, même après le départ ainsi qu'après l'arrivée, à des contrôles faits par le comité technique portant sur leur équipement de sécurité, leurs feux de navigation, sur leur état de navigabilité et/ou sur les noms, âges, les licences et le nombre exact des membres de l'équipage.

**19. BATEAUX OFFICIELS**

- 19.1 Les bateaux officiels de l'AO arboreront un drapeau bleu avec le logo BOM.
- 19.2 Les bateaux de la Surveillance arboreront un drapeau jaune et noir.
- 19.3 Le(s) bateau(x) du Jury portera(ont) un drapeau JAUNE avec le logo BOM, avec inscription «JURY».

**20. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**

- 20.1 Les bateaux accompagnateurs (tenders d'assistance) devront avoir quitté les zones côté pré-départ au plus tard à l'envoi du signal d'avertissement (c'est-à-dire 10 minutes avant le signal de départ).  
 Comme prévu à l'annexe 5 de l'avis de course, les bateaux accompagnateurs des M1 seront intégrés au processus de surveillance lors de la phase de départ et pourront, si l'AO le demande, être intégrés à la surveillance de la course en cas de danger pour les concurrents.
- 20.2 En cas d'infraction aux articles 9 (zone d'exclusion) et/ou 21.1 (bateaux accompagnateurs) des IC, le/les bateaux concurrents associés pourront être pénalisés à la discrétion du Jury après instruction [DP].

**21. AIDE EXTÉRIEURE, APPAREILS OU INSTRUMENTS D'AIDE À LA NAVIGATION, PROPULSION, COMMUNICATION**

- 21.1 Toute aide extérieure est strictement interdite (RCV 41).
- 21.2 Dès le signal préparatoire (H-5'), les concurrents ne peuvent plus rien embarquer ni débarquer, tel qu'équipier, équipements quelconques, etc., sous réserve du matériel éventuellement fourni ou approuvé au préalable par l'AO selon l'article 9.1 de l'Avis de Course en vue de la retransmission de la course.
- 21.3 Toute aide extérieure (RCV 41) et tous les moyens de propulsion interdits en course (RCV 42: moteur, pagaie, pumping, etc.) doivent immédiatement cesser à partir du signal préparatoire, soit cinq minutes avant le signal de départ.  
 Le moteur devra aussi être coupé juste avant l'envoi du pavillon du signal préparatoire (H-5').
- 21.4 A partir du signal préparatoire, les concurrents ne devront recevoir de tiers aucun renseignement (routage, météo, vent, etc.) leur donnant un avantage par rapport aux autres concurrents.
- 21.5 L'emploi par un concurrent de données météorologiques ou stratégiques librement accessibles au public est autorisé.
- 21.6 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio ni recevoir de communications qui ne soient pas recevables par tous les concurrents.
- 21.7 L'utilisation de pilotes automatiques ou de régulateurs d'allure est interdite.

**22. PRIX ET CHALLENGES**

Voir Avis de Course, articles 13 et 14.

**23. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

- 23.1 Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (RCV 3, Décision de courir).  
 L'AO n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.
- 23.2 En s'inscrivant et en participant à la course, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité contre la Société Nautique de Genève (SNG), le Cercle de la Voile de la Société Nautique de Genève (CVSNG), l'AO, la Surveillance et toutes les personnes participant à l'organisation de la course, ainsi que contre les partenaires, sponsors, agents et auxiliaires de la manifestation en cas de décès, de blessures ou autres, ainsi qu'en cas de perte ou de dommage subi par un bateau ou un autre bien, sur terre ou sur l'eau, dans le cadre de la participation à la course.

NIGHTTIME: shoot up flares at 2-minute intervals. Inappropriate use of flares could lead to prohibition from entering future races.

If possible, call the safety squadron dispatch at: +41 22 707 05 02.

- 17.3 Any boat encountering a problem and needing to abandon ship with full crew must hoist a red distress flag (obligatory equipment) clearly and visibly above decks to inform the safety squadron that the crew is safe and accounted for. This procedure avoids wasting time with unnecessary searches.
- 17.4 Any boat encountering a problem, such as a crew member overboard, which may have been called in to the safety squadron by another boat, must inform the safety squadron in the case the problem has been resolved and the vessel therefore no longer requires assistance.
- 17.5 Boats not taking the start or retiring must inform the safety squadron as soon as possible at: +41 22 707 05 02
- 17.6 Any boat retiring from the race must remove her race burgees and stay clear of other boats still in the race.
- 17.7 A competitor not announcing his or her retirement or decision to not take the start could be refused participation in future SNG races for at least a year.

**18. INSPECTION**

Boats may be subject to inspection, even after the start, by the technical committee to check safety equipment, nav lights, seaworthiness and/or the names, ages, licenses and exact number of crew members.

**19. OFFICIAL BOATS**

- 19.1 The OA's official boats will fly a blue burgee with the BOM logo.
- 19.2 Safety squadron boats will fly a yellow and black burgee.
- 19.3 Jury boats will fly a yellow burgee with the BOM logo and the word "JURY".

**20. SUPPORT BOATS**

- 20.1 Support boats must leave the pre-start side of the starting lines at the latest by the warning signal (10 minutes before the start).  
 As provided for in Appendix 5 of the Notice of Race, M1 support boats will work as part of the safety squadron during the start phase and can be deputized at the OA's request to join the safety squadron during the race if conditions become dangerous for competitors.
- 20.2 In the event of infraction of Articles 9 (prohibited zone) and/or 21.1 (support boats) of these Sailing Instructions, support boats can be penalized after hearing at the jury's discretion [DP].

**21. OUTSIDE HELP, DEVICES OR NAVIGATIONAL AIDS, PROPULSION, COMMUNICATION**

- 21.1 All help from an outside source is strictly prohibited (RRS 41).
- 21.2 Once the preparatory signal is given (T - 5:00), competitors may neither take any equipment or crew aboard, or remove any equipment or crew already aboard, with the possible exception of material provided by the OA per Article 9.1 of the Notice of Race for use in broadcasting the race.
- 21.3 All outside help (RRS 41) and all prohibited means of propulsion (RRS 42: motor, paddles, pumping, etc.) must be immediately discontinued as of the preparatory signal, that is five minutes before the starting gun.  
 The motor must also be turned off just before the preparatory signal (T - 5:00).
- 21.4 Once the preparatory signal is given, competitors may no longer receive any information from others (routing, weather, wind, etc.) giving them an advantage relative to other participants.
- 21.5 Use of weather or strategic information readily available to the public is authorized.
- 21.6 Except in the case of an emergency, a boat may not send or receive radio communications that aren't receivable by all competitors.
- 21.7 Use of autopilots or speed controllers is prohibited.

**22. PRIZES AND CHALLENGES**

See the Notice of Race, Articles 13 and 14.

**23. WAIVER OF RESPONSIBILITY**

- 23.1 Competitors participate in the Bol d'Or Mirabaud entirely at their own risk and responsibility (RRS 3 – Decision to Race).  
 The OA accepts no responsibility for any material damage, injury or death related to the race, arising before, during or after the race.
- 23.2 By signing up and participating in the Bol d'Or Mirabaud, each participant agrees to hold the Société Nautique de Genève (SNG), the Cercle de Voile de la Société Nautique de Genève (CVSNG), the OA, the safety officers, individuals participating in the organization of the race, its partners, sponsors, agents or other event representatives liable in the case of death, injury, as well as in any case of loss of or damage to a boat or other property, on land or on water.